

220C5445
FR0000131732-OP026-AS16

16 décembre 2020

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

SPIR COMMUNICATION

(Euronext Paris)

Complément à D&I 220C4927 du 10 novembre 2020 et D&I 220C5262 du 3 décembre 2020

1. Le 16 décembre 2020, Kepler Cheuvreux, agissant pour le compte de la société anonyme Sofiouest, a fait connaître que cette dernière s'engage désormais irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **5 €** (au lieu de 4,16 €) par action la totalité des actions SPIR COMMUNICATION existantes non détenues par elle, en intégrant d'ores et déjà le 1^{er} complément de prix (lié au séquestre de 5 M€ constitué en cas d'éventuels appels en garantie) de 0,84 € par action dans le prix d'offre. Les autres stipulations du projet d'offre publique sont inchangées.

Le projet de note en réponse modifié sera déposé ultérieurement comprenant notamment le rapport modifié de l'expert indépendant et le nouvel avis motivé du conseil d'administration de la société SPIR COMMUNICATION.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres SPIR COMMUNICATION sont applicables.

2. La suspension de la cotation des actions SPIR COMMUNICATION est maintenue jusqu'à nouvel avis.